



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/1999/L.6
8 juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dixième session
Bonn, 31 mai - 11 juin 1999
Point 5 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

QUESTIONS DIVERSES

Conclusions préliminaires du Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec satisfaction du *Manuel des méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques et des stratégies d'adaptation* du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que du rapport du Centre de collaboration sur l'énergie et l'environnement du PNUE (Risø, Danemark) sur l'*Économie des limites imposées aux émissions de gaz à effet de serre : directives méthodologiques*. Il a invité les Parties à s'inspirer de ces rapports pour l'établissement des communications nationales. Il a en outre encouragé les Parties et les organisations intergouvernementales, lorsqu'elles apportent leur aide à des activités habilitantes, à prendre note de l'existence de ces documents.

2. Le SBSTA a en outre pris note des informations fournies dans le rapport informel du secrétariat qui répertorie les outils de décision pour évaluer les différentes stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Il a invité les Parties :

a) À passer en revue les informations et à communiquer au secrétariat leurs observations sur la teneur du document d'ici au 15 septembre 1999; et

b) À fournir des renseignements sur les autres outils de décision en suivant la présentation du rapport informel mentionné plus haut. Le SBSTA a demandé au secrétariat de faciliter la présentation électronique de ces informations sur son site Web, de recourir aux experts affectés par les Parties à la liste des méthodologies pour passer en revue les informations, de compiler les informations et d'en faire une synthèse.

3. Le SBSTA, conscient que la formation à l'utilisation des méthodes décrites dans les documents visés au paragraphe 1 constituerait un moyen important de renforcer les capacités techniques et analytiques des Parties, a encouragé le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions compétentes à revoir leurs activités et à favoriser le renforcement des capacités en utilisant ces documents pour répondre aux besoins des Parties, en particulier les pays en développement.

4. Lors de la même réunion, le SBSTA a pris note des informations fournies par la délégation brésilienne sur les questions scientifiques et méthodologiques abordées lors d'un atelier organisé par cette délégation pour examiner la proposition figurant dans le document FCCC/AGBM/1997/Misc.1/Add.3. Le SBSTA a décidé d'étudier les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil à sa onzième session et a invité la délégation brésilienne à le tenir au courant des résultats de l'atelier et à lui fournir toute autre information pertinente lors de cette session.

5. Le SBSTA a noté que le secrétariat entreprendrait les travaux demandés dans cette conclusion sous réserve que des ressources soient disponibles à cet effet.
